

RÉSOLUTION 08/04
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES CAPTURES PAR LES PALANGRIERS DANS LA
ZONE DE COMPÉTENCE DE LA CTOI

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI),

NOTANT les résultats de la réunion en intersession sur un Système intégré de contrôle et d'inspection, qui s'est tenue à Yaizu (Japon) du 27 au 29 mars 2001 ;

CONSIDÉRANT les dispositions exposées dans la Résolution 01/05 sur les *Procédures de soumission des statistiques exigibles par la CTOI de la part des parties membres*, et en particulier les spécifications définies pour les pêcheries de surface/flottes de senneurs, adoptées par la Commission en 2001 ;

CONSIDÉRANT les délibérations de la 9^e session du Comité scientifique de la CTOI, qui s'est tenue à Victoria (Seychelles) du 6 au 10 novembre 2006 et au cours de laquelle il fut décidé que des registres de pêche normalisés seraient un atout et un jeu de critères de base établis pour l'ensemble des flottes de senneurs et de canneurs opérant dans la zone de compétence de la CTOI, afin d'harmoniser la collecte des données pour l'ensemble des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (les « CPC ») et de leur fournir une base commune pour les analyses scientifiques ;

CONSIDÉRANT la *Résolution 07/03 concernant l'enregistrement des captures par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI* et, en particulier, son alinéa 3, dans lequel les CPC s'engagent à adopter, lors de la session annuelle de 2008, des normes *a minima* pour les registres de pêche, pour tous les palangriers de plus de 24 m de longueur hors-tout et ceux de moins de 24 m qui pêchent hors de la ZEE de leur État du pavillon.

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT les travaux de la *task force* créée par le Comité scientifique de la CTOI durant sa 10^e session qui s'est tenue aux Seychelles en novembre 2007, dans le but d'harmoniser les divers formulaires utilisés par les flottes, ainsi que la décision par le Comité scientifique d'une norme *a minima* pour toutes les flottes de palangriers et le modèle de registre de pêche qui en a découlé ;

ADOPTE les points suivants, conformément à l'alinéa 1 de l'article IX de l'Accord de la CTOI.

1. Chaque CPC du pavillon s'assure que tous les palangriers battant son pavillon et autorisés à pêcher les espèces sous mandat de la CTOI ont un système d'enregistrement des captures. Dans la zone de compétence de la CTOI, tous les palangriers de plus de 24 mètres de longueur, et ceux de moins de 24 m s'ils pêchent hors de la ZEE de leur État du pavillon, tiennent des registres de pêche physiques ou électroniques, dans le but de fournir des données pour les Groupes de travail et le Comité scientifique, qui comprennent, au moins, les informations et données mentionnées dans le registre de pêche présenté dans les annexes I et II. L'annexe III présente un modèle de registre de pêche, à titre d'exemple.

2. Ce registre de pêche consiste en deux parties, l'annexe 1 et l'annexe 2.

L'annexe 1 couvre les informations sur le navire, la sortie et la configuration des engins, et doit être remplie une fois par sortie.

L'annexe 2 couvre les informations sur les opérations de pêche et les captures, et doit être remplie à chaque pose.

3. Les données des registres de pêche seront fournies par les capitaines des navires de pêche aux administrations des États du pavillon et à celles des états côtiers, si les navires ont pêché dans la ZEE de ces derniers. Les États du pavillon et les États qui reçoivent ces informations devront fournir l'ensemble des informations d'une année donnée au Secrétariat de la CTOI et à son Comité scientifique avant le 30 juin de l'année suivante, sous forme agrégée. Les règles de confidentialité exposées dans la *Résolution 08/02 Politique et procédures de confidentialité des données statistiques* et concernant les données détaillées s'appliqueront à ces données.

RÉSOLUTION 08/04 - ANNEXE 1

SAISIR UNE FOIS PAR SORTIE

1-1 INFORMATIONS DE DÉCLARATION

- 1) Date de soumission du registre de pêche.
- 2) Nom de la personne déclarante.

1-2 INFORMATIONS SUR LE NAVIRE

- 1) Nom du navire
- 2) Indicatif radio : si l'indicateur radio n'est pas disponible, utiliser un autre code tel que le numéro de registre.
- 3) Taille du navire : tonnage brut en tonnes et/ou longueur hors-tout en mètres.

1-3 INFORMATIONS SUR LA SORTIE

- 1) Date et port de départ.
- 2) Date et port d'arrivée.

1-4 CONFIGURATION DE L'ENGIN

- 1) Longueur moyenne des avançons (m) : longueur droite en mètres entre l'émerillon et l'hameçon (voir fig. 1).
- 2) Longueur moyenne des ralingues de flotteurs (m) : longueur droite en mètres entre le flotteur et l'émerillon.
- 3) Longueur moyenne entre les avançons : Longueur droite en mètres de ligne principale entre avançons successifs.
- 4) Matériau de la ligne principale, classifié en quatre catégories : brin épais (Crémone), brin fin (PE ou autres matériaux), Nylon tressé ou Nylon monofilament.

RÉSOLUTION 08/04 – ANNEXE 2

SAISIR POUR CHAQUE POSE

2-1 OPÉRATIONS

- 1) Date de pose (AAAA/MM/JJ).
- 2) Position en latitude et longitude : position à midi (heure locale), position au début du filage ou code de la zone d'opération (par exemple ZEE des Seychelles, haute mer...).
- 3) Heure locale de début du filage.
- 4) Température de surface de la mer à midi, enregistrée avec une décimale, si disponible (XX,X°C).
- 5) Nombre d'hameçons entre flotteurs. Si le nombre est variable au sein d'une même opération, saisir le plus représentatif.
- 6) Nombre d'hameçons utilisés pour la pose.
- 7) Nombre de bâtonnets lumineux utilisés pour l'opération.
- 8) Type d'appâts utilisés pour l'opération.

2-2 CAPTURES

- 1) Captures en nombre et poids par espèces et par opération, pour chaque espèce et chaque type de transformation indiquée dans la section 2-3.

2-3 ESPÈCES

- 1) Thon rouge du sud.
- 2) Germon.
- 3) Thon obèse
- 4) Albacore
- 5) Listao
- 6) Espadon
- 7) Marlins
- 8) Marlin à rostre court
- 9) Voilier

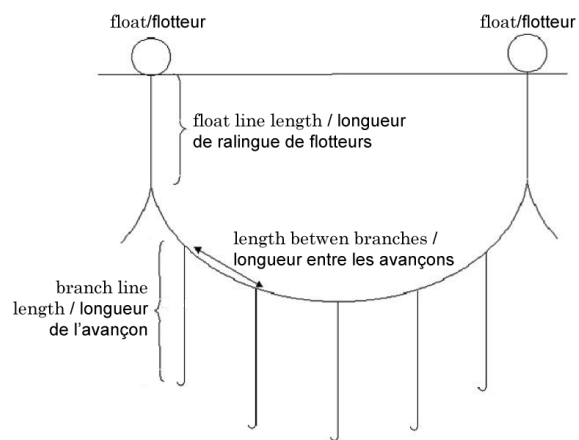
- 10) Requin peau bleue
- 11) Requin-taupe commun
- 12) Taupe bleue
- 13) Autres requins
- 14) Autres poissons

2-4 REMARQUES

- 1) Les rejets de thons, thonidés et requins devraient être indiqués dans les commentaires.
- 2) Saisir toute autre information dans les commentaires.

Note : Les espèces mentionnées dans ce modèle représentent la liste de base, et d'autres espèces peuvent être ajoutées. Il est difficile d'indiquer une liste plus étendue, les espèces fréquemment capturées variant suivant les zones et les pêcheries.

Figure 1. Représentation schématique d'une palangre.



RÉSOLUTION 08/04 - ANNEXE 3

MODÈLE DE REGISTRE DE PÊCHE : PALANGRIERS THONIERS (UNIQUEMENT À TITRE D'EXEMPLE)

Flag country / Pavillon			
Date reported / Date de déclaration †		Name of captain / Nom du capitaine	
Reporting person / Personne déclarante	Name / Nom	Phone / Téléphone	
Departure date / Date de départ †		Departure port / Port de départ	
Arrival date / Date d'arrivée †		Arrival port / Port d'arrivée	

Name of boat / nom du navire		
Vessel size / Taille du navire	GT (tons)/TB (tonnes)	LOA (m) / LHT (m)
License number / Numéro de licence		
Call sign / Indicatif radio		
Number of crew / Effectif équipage		

† use YYYY/MM/DD for dates / utilisez AAAA/MM/JJ pour les dates

Gear configuration / configuration de l'engin	
Branch line length / Longueur des avançons (m)	
Floater line length / longueur des ralingues de flotteurs (m)	
Length between branch lines / longueur entre les avançons (m)	
Target / cibles	1. Tuna/thons () 2. Swordfish/espardon () 3. Other/ autres ()

Type of weight / type de poids
<input type="checkbox"/> whole / entier
<input type="checkbox"/> processed / transformé

Pour chaque pose, les captures doivent être indiquées en nombre et poids (kg) respectivement dans les lignes supérieure et inférieure.

Date †	Position				Time of starting setting gear (24hr) / heure de début de calée	SST °C	Number of hooks between floats / nombre d'hameçons entre flotteurs	Total number of hooks / nombre total d'hameçons	Tunas / thons					Billfishes / Portes-épée					Sharks / requins				Other fishes / autres poissons	Remarks (discard or other information) / remarques (rejets ou autres informations)	
	Latitude		Longitude						southern bluefin / thon rouge	albacore / germon	bigeye / patudo	yellowfin / albacore	skipjack / listao	Swordfish / espardon	Stripped marlin / marlin rayé	blue marlin / marlin bleu	black marlin / marlin noir	Sailfish / voilier	Shortbill spearfish / marlin à rostre court	Blue shark / Peau bleue	Porbeagle / requin taupe	Mako / petite taupe			Other / autres
	Degree / Degrés ‡	NS	Degree / Degrés ‡	EW																					
		N S		E W																					
		N S		E W																					
		N S		E W																					
		N S		E W																					

† for dates, use the YYYY/MM/DD format / pour les dates, utiliser le format AAAA/MM/JJ

‡ for positions, use the format: / pour les positions, utiliser le format : XX°XX'

** for SST, use a value with one decimal point / pour la SST, utiliser une valeur à une décimale